COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 MARS 2025

RAPPORT N° I-2 25SGADB0015

Nombre de conseillers en exercice :

Nombre de conseillers présents :

<u>Date de convocation</u>: 21 mars 2025

<u>Date d'affichage</u>: 28 mars 2025

OBJET:

Renouvellement de l'adhésion au réseau français de l'innovation (RETIS)

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 22

Nombre de Conseillers ayant voté

<u>pour</u> : 22

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers:

· ayant donné pouvoir : 8

n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 27 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go- (salle d'expo - rez de jardin)71200 LE CREUSOT , sous la

présidence de M. David MARTI, président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Marc FRIZOT - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-Paul LUARD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES:

- M. Gérard GRONFIER
- M. Jean-Claude LAGRANGE
- M. Jérémy PINTO
- M. CASSIER (pouvoir à Mme FALLOURD)
- M. DURAND (pouvoir à M. JAUNET)
- M. FREDON (pouvoir à Mme LEMOINE)
- M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
- M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
- Mme LODDÖ (pouvoir à M. MEUNIER)
- Mme PICARD (pouvoir à M. PIGEAU)
- Mme COUILLEROT (pouvoir à M. MÁRTI)

SECRETAIRE DE SEANCE:

M. Daniel MEUNIER



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES.

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire le 03 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« Le bureau communautaire, par décision du 14 novembre 2013, avait autorisé l'adhésion de la Communauté Urbaine Creusot Montceau au réseau français de l'innovation, RETIS dans le cadre de l'étude de positionnement et de création du technopôle Sud Bourgogne hub&go.

RETIS est le réseau français des professionnels et des acteurs de l'accompagnement de l'innovation sur les territoires. Cette association de type loi 1901 anime et mobilise des actions au profit du développement de l'innovation.

L'adhésion au réseau RETIS, par l'accès aux différents services qu'il propose, permettrait de favoriser :

- La valorisation des bonnes pratiques
- L'accès aux réseaux d'experts et partenaires européens et internationaux
- La mise à disposition d'une information ciblée et qualifiée sur l'actualité de l'innovation
- L'organisation d'opérations favorisant la dynamique de réseau et d'innovation
- D'améliorer la visibilité du Technopôle Sud-Bourgogne hub&go via des actions de communication destinées aux adhérents

La cotisation annuelle s'élève à 2640 euros TTC.

Aussi, compte-tenu de ces éléments, il est donc proposé au bureau communautaire d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Communauté Urbaine au réseau RETIS à compter de l'année 2025.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,

Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré,

Etant précisé que Monsieur Jérémy PINTO intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote DECIDE

- D'autoriser l'adhésion au réseau français de l'innovation RETIS à compter de l'année 2025;
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout document se référant à l'adhésion de l'association ;
- D'autoriser le versement de la cotisation annuelle correspondante pour l'adhésion à l'association à compter de l'année 2025.

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 28 mars 2025 et publié, affiché ou notifié le 28 mars 2025 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI

All P

MOP.

Le secrétaire de séance, Daniel MEUNIER